

ON S'ABONNE : Cahors, Bureau du Journal, chez A. LA TOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste. PRIX DE L'ABONNEMENT : Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARCHÉS DE SARRÈS

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFRÈRE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS : ANNONCES, 25 centimes la ligne. RÉCLAMES, 50 centimes la ligne. Les Annonces et Avis sont reçus Cahors au bureau du Journal, rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance. Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés. L'ABONNEMENT se paie d'avance. Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un renouvellement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

CALENDRIER DU LOT. Départ des Correspondances. SERVICE DES POSTES. Arrivée des Correspondances. Table with columns for dates, days, and various postal routes.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1866, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon.

Cahors, le 21 Novembre 1866. BOURSE DE PARIS.

Table with 3 columns: Date, Rte 3 p. 0/0, 4 1/2 p. 0/0. Rows for 19, 20, and 21 November.

BULLETIN

Plus que jamais il faut se méfier des nouvelles à sensation qui nous prennent par surprise depuis quelque temps. Hier, on écrivait de Londres que le prince de Galles était mort à Saint-Petersbourg par suite d'une chute de cheval. Les feuilles anglaises démentent ce bruit.

On annonçait également que l'empereur Maximilien avait quitté précipitamment sa capitale pour aller s'embarquer à la Vera-Cruz. Rien n'est venu confirmer cette étrange rumeur.

Du reste, les nouvelles du Mexique sont très contradictoires. On disait qu'il n'y avait pas certain que Mejia fut entré à Monterey et qu'au contraire c'est le dissident Trevino qui marche sur San-Luis de Potosi. Juarez a envoyé de Chihuahua, où il est encore, l'ordre d'arrêter Canales, Carvajal et Cortina, comme s'il exerçait l'autorité à Matamoros.

Les lettres de Vienne disent, au contraire, que dans les cercles bien informés, on tient pour fausses les informations sur le Mexique apportées par le paquebot parti de New-York le 6 novembre. Le fait est que le général Castelnau a télégraphié à Paris, au commencement de ce mois, que l'empereur Maximilien était fermement résolu de rester à son poste.

La question si importante de Rome approche d'une solution. Le gouvernement de Florence et l'opinion publique en Italie semblent animés des intentions les plus rassurantes pour le Saint-Père. La Gazette Officielle s'exprime ainsi :

La prochaine échéance de la convention de septembre doit appeler l'attention des Cabinets de Paris et de Florence. Les deux gouvernements sont animés du désir de donner à la convention

une pleine et loyale exécution. Comme ils sont d'accord sur le but on ne peut douter qu'ils ne soient d'accord sur les moyens.

A Rome, le mot d'ordre, transmis de Florence est, dit-on, de ne rien tenter qui puisse inquiéter la Papauté. Le « Comité National » aurait publié une proclamation exhortant les romains à ne pas se départir de la ligne de conduite prescrite par la modération et la prudence.

Les correspondants anglais de plusieurs journaux italiens affirment que, loin d'avoir offert au Saint-Père un asile à Malte, le gouvernement anglais l'avait vivement engagé à rester à Rome.

On écrit de Vienne que le rescrit impérial concernant la Diète de Hongrie est arrêté. Il promet un ministère responsable aussitôt que la commission aura adopté les modifications ministérielles faites au projet de la sous-commission.

On écrit de Pesth qu'une pétition a été présentée au gouvernement à l'effet d'obtenir une dispense de recrutement pour le printemps prochain ; la ville ayant livré cette année un double contingent. Les membres de la Diète tiennent déjà des conférences provisoires. On croit que relative à son contenu se confirme. L'Archiduc Albert est arrivé le 15 à Pesth.

Les correspondances de Hongrie annoncent que l'animation est toujours extrême entre les partis. Depuis le retour de M. Deak à Pesth, le parti qu'il représente a tenu plusieurs conférences où il a été résolu que l'on ne ferait aucune concession. D'un autre côté, la question des nationalités revient à chaque instant. En Croatie, les esprits sont inquiets. Les Valaques de plusieurs districts vont, dit-on, envoyer une pétition à S. M. contre l'union avec les Magyars.

La situation intérieure de l'Espagne laisse à désirer, dit-on. Des mesures viennent d'être prises à Madrid. Une colonne mobile a été organisée sous le commandement du général Crispin Sandaval, et formée en deux divisions ; l'une occupe la gare du chemin de fer du Nord ; la seconde commandée par le général Clos occupe la gare du chemin de fer du Sud. Toutes les deux ont ordre de se porter instantanément sur les points qui seraient menacés. Le colonel du régiment d'Asturia a été envoyé aux Philippines.

Concert Orphéonique.

Le second Concert annuel de l'Orphéon de Cahors a été donné dimanche dernier.

La saison est-elle propice aux soirées de théâtre ? Les soirées de musique deviennent-elles de plus en plus agréables à notre public ? Par-dessus tout, peut-être, notre Orphéon devient-il de plus en plus sympathique à notre population ? Il est un fait : ce concert a été un des plus animés, un des plus agréables auxquels nous ayons assisté. Programme intéressant, varié et bien rempli, foule brillante, également répartie dans la salle, disons-le aussi, exécution fort louable, — voilà des raisons suffisantes pour expliquer l'empressement du public et motiver l'impression favorable qu'il conservera de cette bonne soirée.

Une pensée généreuse avait associé d'ailleurs l'Orphéon de Cahors aux infortunes nées d'une calamité publique : une partie de la recette devait être attribuée à la souscription ouverte en faveur des victimes de l'inondation. Le public a entendu cet appel qui honore ceux qui en ont eu la pensée et augmentera encore l'estime professée déjà pour l'institution nouvelle et si recommandable de l'Orphéon.

Un mot rétrospectif. Nous avons pris la plume, nous souvenant avec tristesse d'une autre plume jeune, trop tôt brisée... hélas ! Nous essaierons de nous montrer digne d'elle et de nos lecteurs. Un maître a dit : La critique est aisée et l'art est difficile.

Cela est vrai dans les arts comme dans les lettres. Rechercher si le mérite d'une œuvre est littéraire, artistique, discerner les qualités et les travers des auteurs, des interprètes même, est chose plus aisée sans doute que de faire soi-même l'application des règles d'une science ou d'un art dans un écrit ou dans une composition. Il y a toute la différence qui

existe entre l'homme d'école et l'homme d'invention, entre le talent et le génie. A quelques égards, toutefois, la critique n'est pas encore chose très aisée... Trouver des écrivains possédant la matière sur laquelle ils veulent exercer leur jugement, une aptitude particulière pour apprécier la valeur des ressorts employés dans la charpente d'une œuvre, reconnaître en un mot la solidité de l'argumentation, le niveau de la conception et le degré d'élevation des moyens, etc., etc., n'est pas très facile ; mais il faut encore trouver des hommes exempts de passion, d'envie et d'égoïsme : — à part même ces sentiments bas et vulgaires, — des hommes exempts de préventions engendrées par l'orgueil, par la conscience naïve de leur supériorité. Les esprits les plus élevés sont quelquefois ceux qui sont le moins capables de se défendre de pareilles faiblesses. Michel-Ange disait en regardant un tableau du Titien : « que c'était dommage qu'on ne sût pas dessiner à Venise ! »

Beethoven a maltraité Rossini ; Weber a maltraité Beethoven ; Haendel a dit de Gluck : « il ne sait pas plus de contre-point que mon cuisinier. »

Il faut encore, pour qu'une critique bien entendue, judicieuse, loyale et sans passion, puisse avoir son efficacité, une condition particulière : que ceux auxquels elle s'adresse, se trouvent dans des dispositions telles que la portée ne leur en échappe point. Des observations faites, des avis donnés à des personnes peu ou point initiées aux secrets de leur art et partant disposées à croire à la malveillance, — ou à des personnes incapables de supporter la moindre contradiction, que la censure la plus bénigne révolte, doivent avoir le même résultat négatif.

Malheureusement dans notre pays de race latine et de tempérament méridional, se rencontrent un grand nombre de sujets susceptibles d'être rangés dans les deux catégories que nous venons de signaler. — Aux derniers nous dirons : « vouloir se sou-

straire à la critique, quelque mérite éminent que l'on ait, c'est une folie ; ne pouvoir la supporter est une faiblesse. » C'est un grand philosophe qui a dit cela. — Aux autres nous ne dirons rien du tout.

Et quant à nous, ayant une bonne raison pour ne point nous persuader que nous apportons dans nos appréciations la passion des hommes supérieurs, nous jugerons avec le sentiment des choses d'art que des études consciencieuses ont pu nous donner, avec la bonne foi de l'honnête homme et la modération de l'homme désintéressé.

L'Orphéon de Cahors procède avec méthode ; ses études se manifestent par des productions réglées dans un ordre rationnel : il a chanté deux chœurs anciens et deux chœurs nouveaux.

Les deux chœurs du répertoire, repris dans cette circonstance, étaient le Combat Naval et Inkermann. Nous avons dit déjà le caractère de ces deux ouvrages, la manière brillante dont notre Société chorale les interprète. Nous ne pourrions que nous répéter ; nous dirons toutefois la vérité en ajoutant que ces chœurs, de mieux en mieux compris et de mieux en mieux exécutés, ont été entendus avec un véritable intérêt ; ils ont été suivis des manifestations les plus bruyantes de la satisfaction générale.

Les chœurs exécutés pour la première fois étaient Les Martyrs de L. de Rillé et Les Paysans de Saintis. Le chœur des Martyrs est un des plus beaux ouvrages du grand répertoire des Orphéons. La donnée poétique en est belle ; la traduction musicale est empreinte d'un cachet de religiosité et d'un sentimentalisme profane à la fois, qui saisit et entraîne. Il y a une harmonie riche dans les diverses parties de ce chœur, et certains passages mélodiques sont d'une passion émouvante. — Nous voudrions pouvoir analyser cet ouvrage pour ceux qui n'ont pas eu l'avantage de l'entendre ; mais nous pourrions difficilement rendre les impressions produites par un poème d'une

force plus que doublée par l'effet musical. Quel admirable cri et qu'elle magnifique harmonie dans ce passage :

Dieu des martyrs et des esclaves, O Christ, de ton bras juste et fort, Viens briser, briser nos entraves, Voici l'heure de la mort.

Le deuxième chœur, Les Paysans, est une composition écrite dans un sentiment moins élevé, mais qui n'en est pas moins habilement rendue. L'auteur de la musique est en même temps l'auteur des paroles, et quelque défiance que nous ayons pour le cumul, pour cette incubation Hermaphrodite de la poésie et de la musique, nous dirons que le sentiment poétique du morceau est vrai, très-digne d'intérêt, et que la musique est fort heureusement inspirée par les paroles. C'est un petit drame pastoral : on y trouve le style de l'Idylle et la fin touche au style épique. L'ensemble de la composition produit d'ailleurs un effet fort agréable. Nous avons remarqué des parties charmantes, des passages dits avec une suavité remarquable, celui où durant la veillée...

Sur leurs genoux nos grands pères Bercent nos petits enfants, Pour les endormir nos mères, Chantent leurs refrains charmants...

Des passages de vigueur et de puissance, celui où la fibre guerrière est mise en mouvement. Le chœur s'anime et s'écrit : Ah ! ne s'ra rien, ô ma France chérie, Sur toi toujours, veillent les laboureurs... c'est la mer qu'un vent d'orage a troublé et qui mugit avec force. L'exécution est, comme cela a été constaté toujours à propos des études de l'Orphéon, frappée au coin de l'intelligence du morceau, de l'expression et du goût. — Craignons cependant, dans le dernier par-

nit à quelques personnes le motif de confondre la question politique avec la question religieuse et de troubler les consciences timorées en faisant craindre que le gouvernement italien veuille amoindrir l'indépendance du Chef spirituel de la catholicité. Le Gouvernement du Roi a démontré par tous ses actes qu'il ne reconnaît pas d'autres règles que celles de la liberté et de la légalité et qu'il ne veut ni privilégiés ni martyrs dans les ministères de quelque culte que ce soit. On doit certes, au Chef de la catholicité, des garanties afin que, libre et indépendant, il puisse exercer son ministère spirituel. Le Gouvernement du Roi est, plus que tout autre, disposé à accorder toutes les garanties possibles pour sauvegarder la liberté et l'indépendance du Saint-Père, persuadé qu'il est qu'on peut les accorder sans léser aucunement les droits de la nation.

Genève, 19 novembre. Le peuple de Genève a voté, hier, sur un projet de loi adopté par le grand conseil pour la modification de la constitution cantonale. Le but de ce projet était d'effacer toute distinction de territoire, toute inégalité de droits et de cimenter l'union et la bonne harmonie entre les citoyens du canton.

Les radicaux et les catholiques appuyaient le projet, qui était combattu par les indépendants comme n'atteignant pas le but que le Grand Conseil s'était proposé.

Saint-Petersbourg, 16 novembre soir. Un ukase impérial limite en partie et étend en partie les nouveaux pouvoirs des gouverneurs de province.

Certains journaux sont infatigables quand il s'agit de mettre en circulation quelque bruit de nature à égarer l'opinion publique, au sujet des provinces polonaises. Ils nous apprennent aujourd'hui la prochaine révocation du Comte Goluckowski.

La Gazette Maradawa dément cette nouvelle. D'après elle, le comte Goluckowski, qui est encore à Vienne, doit revenir ici le 18 et présider le 19, à l'ouverture de la Diète de Galicie.

Le Gouverneur de Galicie n'a été appelé à Vienne que pour recevoir les instructions nécessaires au sujet des discours qu'il doit prononcer, au nom du gouvernement, à l'ouverture de la Diète, et pour s'entendre définitivement avec le ministre Beust-Belcredi relativement à la fondation et à la réforme des Ecoles primaires, à la réforme judiciaire et aux attributions administratives des Communes.

LES INSTITUTIONS DE S. M. L'IMPÉRATRICE.

Une correspondance de Paris, en date du 15 novembre, jour de la fête de l'Impératrice, donne d'intéressants détails sur deux fondations dues aux généreux élan du cœur de la Souveraine : la Société et l'Orphéon du Prince Impérial.

La Société du Prince Impérial a été reconnue d'utilité publique, le 15 septembre 1862. On sait

force plus que doublée par l'effet musical. Quel admirable cri et qu'elle magnifique harmonie dans ce passage :

Dieu des martyrs et des esclaves, O Christ, de ton bras juste et fort, Viens briser, briser nos entraves, Voici l'heure de la mort.

Le deuxième chœur, Les Paysans, est une composition écrite dans un sentiment moins élevé, mais qui n'en est pas moins habilement rendue. L'auteur de la musique est en même temps l'auteur des paroles, et quelque défiance que nous ayons pour le cumul, pour cette incubation Hermaphrodite de la poésie et de la musique, nous dirons que le sentiment poétique du morceau est vrai, très-digne d'intérêt, et que la musique est fort heureusement inspirée par les paroles. C'est un petit drame pastoral : on y trouve le style de l'Idylle et la fin touche au style épique. L'ensemble de la composition produit d'ailleurs un effet fort agréable. Nous avons remarqué des parties charmantes, des passages dits avec une suavité remarquable, celui où durant la veillée...

Sur leurs genoux nos grands pères Bercent nos petits enfants, Pour les endormir nos mères, Chantent leurs refrains charmants...

Des passages de vigueur et de puissance, celui où la fibre guerrière est mise en mouvement. Le chœur s'anime et s'écrit : Ah ! ne s'ra rien, ô ma France chérie, Sur toi toujours, veillent les laboureurs... c'est la mer qu'un vent d'orage a troublé et qui mugit avec force. L'exécution est, comme cela a été constaté toujours à propos des études de l'Orphéon, frappée au coin de l'intelligence du morceau, de l'expression et du goût. — Craignons cependant, dans le dernier par-

que cette institution, essentiellement populaire, a pour but de faire participer dans les localités où elle fonctionne, l'ouvrier des villes et celui des campagnes, aux bienfaits d'un crédit donné à long terme et à bas prix.

Le capital de la Société dépassait deux millions au 4<sup>e</sup> janvier 1866.

Le conseil supérieur a fixé le maximum des prêts à 500 francs et l'intérêt à 2 1/2 %. Il a décidé que le remboursement s'effectuerait dans un délai de 3 ans au plus, et que, pour permettre à l'emprunteur de se libérer par paiements partiels, celui-ci recevrait un livret de la Caisse d'épargne, cette caisse se chargeant de percevoir pour le compte de la Société, ces petits versements qu'on peut effectuer même chaque semaine.

Les comités locaux reçoivent les demandes de prêts et font une enquête sur la moralité et les besoins du postulant. Ils entendent deux témoins dont celui-ci doit être accompagné et exigent d'eux une garantie solidaire. Ils accordent directement les prêts de 200 fr. et au-dessous, et ils transmettent les autres au conseil supérieur.

Quelques chiffres montrent les résultats de cette solide et ingénieuse organisation. Le nombre des prêts de la Société a été : en 1862-63, de 793 ; en 1863-64, 1074 ; en 1864-65, de 2028 ; en 1865-66, 3479. Au 31 mars de cette année, on avait prêté, dans le département de la Seine, 1,994,555 fr. à 7,354 emprunteurs, et, dans les autres départements, 216,540 fr. à 1,061 emprunteurs. Les remboursements ont, comme les prêts, suivi une progression ascendante. Ils se sont élevés de 80 à 89 % de la somme exigible.

En présence de cette rapide extension, il n'est plus possible de mettre en doute l'avenir fécond d'une Société qui repose sur l'une des inspirations les plus touchantes et les plus démocratiques de notre époque.

On se rappelle l'incident qui a provoqué la fondation de l'Orphelinat du Prince Impérial. A la naissance du Prince, une souscription de 5 à 25 centimes fut ouverte à Paris, pour offrir un témoignage de dévouement à l'Impératrice. 80,000 francs furent recueillis en quelques jours.

Mais l'Impératrice exprima le vœu que cette somme fût consacrée à une institution de bienfaisance, au profit des enfants du peuple. Elle voulut, non pas créer un refuge, un hospice, mais essayer de rendre aux orphelins une autre famille, en les plaçant chez d'honnêtes ouvriers qui recevraient une subvention pour élever leurs petits pensionnaires et leur apprendre un état. Aux premières ressources que nous venons d'indiquer, l'Empereur ajouta une dotation annuelle de 30,000 fr. pour l'entretien de 100 orphelins.

La Société fut déclarée d'utilité publique le 15 septembre 1856, et fonctionna bientôt avec une commission supérieure et des comités d'arrondissements. Il y a dix ans qu'elle répand ses bienfaits.

L'Orphelinat n'admet que les enfants du sexe masculin, résidant dans le département de la Seine. Les ouvriers adoptants reçoivent une subvention qui varie de 150 à 200 fr. par an, mais qui ne peut jamais dépasser 300 fr. L'apprentissage ne commence qu'après la première communion. Cet apprentissage terminé, l'orphelin n'est pas abandonné ; il est patroné par un des membres du comité, et des notes sur son compte sont adressées tous les six mois au Ministère de l'Intérieur. Il est bien entendu que l'enfant et l'apprenti fréquentent les écoles, reçoivent l'instruction religieuse, et sont, en un mot, surveillés avec soin dans la culture de leur intelligence et la formation de leurs mœurs, comme dans les conditions de la vie matérielle.

Cinq cents enfants ont été admis à l'Orphelinat depuis 1856 jusqu'à la fin de 1865. Dans ce nombre, 132 ont été soumis au patronage officieux dont nous venons de parler. Presque tous sont des sujets excellents, des ouvriers exemplaires, quelques-uns même sont des patrons pour qui s'ouvre un bel avenir. Sainte inspiration d'un noble et tendre cœur de mère !

Pour extrait : A. Layton.

### Revue des Journaux

Sous ce titre « Pas d'équivoque » le journal la France examine à ses différents points de vue, la convention du 15 septembre et s'attache à réfuter les fausses déductions et les interprétations erronées dont elle est l'objet : « Quelle a été la pensée de la France, écrit M. Garcin, en signant la convention du 15 sep-

tiellement, de trop lâcher la bride à notre emportement méridional. Il y a des passages, messieurs, où vous semblez dénaturer un peu le caractère du morceau par la violence de l'attaque. Il ne faut jamais que l'airait vocal d'une phrase, notée plus ou moins haut, vous fasse oublier le sentiment de la phrase poétique, surtout la gradation intelligente que vous devez établir dans les diverses phases du drame lyrique. Il faut réserver pour les passages saillants les effets les plus saisissants. Dans ce passage : *Nous chantons... en traçant le sillon...* vous vous pressez dans une sonorité qui est près d'être un contre sens, et qui sans contredit annihile par avance l'effet des passages éclatants de la fin. — On vous l'a dit ici, nous vous le répéterons sans doute souvent encore : un pour tous et tous pour un ! Ceux qui possèdent des ressources vocales plus brillantes doivent savoir les sacrifier dans l'intérêt de l'ensemble. Ecoutez vos voisins, écoutez les parties diverses du chœur et ne cédez jamais à l'entraînement puéril de vous faire personnellement remarquer. — C'est un point essentiel pour former un bon ensemble.

Nous compliments bien sincères à celui que depuis longtemps nous sommes habitués à considérer comme le père de ses élèves, M. Fenouillet. Il nous semble que les succès de sa petite armée ont accru chez lui le désir de la maintenir à son degré de supériorité et qu'il se dévoue à son œuvre avec une énergie toujours croissante. — Le sage trouve sa récompense dans le bien qu'il a fait ; mais si cet hommage public peut vous paraître un dédommagement d'un certain prix, nous sommes heureux de vous le donner.

Nous observerons à M. le directeur, dans l'intérêt de l'Orphéon lui-même, qu'il conviendrait peut-être de varier les genres et de donner alternativement un morceau sévère, et un morceau de demi-caractère ou même badin. — Les 4 morceaux du concert étaient sérieux, ce qui aurait pu engendrer de la mono-

tonie ; d'ailleurs la pratique des morceaux légers donne d'ordinaire plus de spontanéité dans l'attaque, plus d'accent dans l'articulation des mots.

Quatre jeunes Orphéonistes, ont été entendus isolément dans la soirée.

M. Cahuzac a été, ce nous semble, entendu pour la première fois : il a chanté deux morceaux *le Roi des Bohémiens* et les *Adieux du martyr*. L'accueil le plus flatteur a été fait à ce jeune Orphéoniste. Doué d'une belle voix de baryton, timbrée, étendue, M. Cahuzac paraît préoccupé surtout de l'effet vocal et il est par conséquent disposé à sacrifier le style. La voix est un instrument, et pour chanter il faut sans doute posséder l'instrument ; mais le premier mérite d'un chanteur réside dans l'intelligence et la diction d'un morceau. Allez, vous avez tout ce qu'il faut pour réussir ; modérez-vous ou plutôt observez les nuances écrites dans vos morceaux. Le théâtre a beaucoup de sujets moins bien doués que vous.

M. Millerat s'est fait l'interprète des chansonnettes. — Le plus difficile, pour un chanteur de chansonnettes, vous en conviendrez, c'est d'en trouver : ce genre de morceaux offre tant de banalités, de naïvetés, d'assaisonnements d'un goût risqué ! — Eh bien ! Nous sommes sûr que si M. Millerat mettait la main sur une composition de valeur, il en saurait très bien tirer parti. Les deux bluettes *l'Amour et mal de dents* et le *bailement nerveux* nous en ont donné la certitude. La science de l'ajustement, l'aisance des matières, la finesse du geste, décèlent l'aptitude de l'artiste. — D'ailleurs nous faisons compliment à ce jeune homme pour un autre objet : il paraît être bon musicien. Les attaques franches, sa mesure précise nous lui font rendre cet hommage. — Articulez un peu mieux vos paroles.

A ces messieurs est venu se joindre un Orphéoniste étranger, M. Guibert de l'Orphéon de Gourdon. Nous nous rendons, je crois, l'interprète de l'assemblée entière en déclarant que M. Guibert a été enten-

du

et reprendre notre poste si la violation du traité du 15 septembre nous en imposait le devoir. »

On lit dans *l'Union*, sous la signature de M. Moreau : « L'antiquité païenne avait un nom qu'elle prononçait avec une religieuse terreur, le destin ; *Fatum*. Chrétiens, nous adorons la Providence dans tous ses desseins. « Dieu, a dit quelque part M. de Maistre, Dieu n'efface que pour écrire. » Il a déjà beaucoup effacé sous nos yeux et en quelque façon par nos mains. Il s'apprête manifestement à effacer encore. Qu'écrira-t-il ? »

Pour extrait : A. Layton.

### Nouvelles du jour.

A la troisième séance de la commission pour l'organisation de l'armée, on a distribué aux membres présents les projets autographiés des maréchaux Niel et Randon et du général Fleury. C'est M. l'intendant militaire Pagès qui remplit les fonctions de secrétaire de la commission.

M. le marquis de La Valette, ministre de l'Intérieur est attendu lundi à Paris.

On parle, dit *l'Étendard*, d'un mouvement prochain et assez considérable dans les préfectures et sous-préfectures.

On ne pense pas que la session du Sénat et du Corps législatif soit ouverte avant les premiers jours de janvier.

Le bruit court qu'un ouragan vient de ravager les îles de Bahama (Antilles). Sept cents maisons, quatre-vingt-quatorze navires ont été détruits. Cent personne ont été tuées.

Le béton comprimé, une nouvelle invention, prend décidément des proportions et une extension d'application formidable. On a bâti déjà une église tout entière au Vesinat, en béton comprimé. Les contre-forts et les escalier, du boulevard de l'Empereur, au bas de Chaillot sont faits de cette matière. Le béton comprimé est employé maintenant dans la construction de nombreux égouts. Enfin, le béton comprimé a l'insigne honneur d'être employé par M. l'ingénieur en chef du palais du Champ de Mars, pour construire le plancher de 15 à 20 kilomètres de galeries tournantes et transversales du formidable monument.

On nous écrit de Londres, 16 novembre : « Londres a été ce matin en proie à la plus vive émotion. Le bruit a couru que le prince de Galles avait été victime d'un fatal accident en Russie. Personne n'ajoutait foi à cette terrible nouvelle, mais tout le monde désirait ardemment un démenti formel et authentique. »

Heureusement tout tend à faire croire que cette triste nouvelle n'est qu'une abominable invention. Si l'on pouvait découvrir son auteur, il n'y aurait pas pour lui de châtement assez sévère.

Le public a été satisfait et rassuré en voyant cette affreuse nouvelle contredite par tous les journaux du soir.

Les journaux de Barcelone disent que dans la soirée du 13 le spectacle présenté par le ciel, était merveilleusement beau. Les étoiles dites tombantes qui traversaient l'une après l'autre le firmament dans la direction du Nord au Sud, avaient un foyer lumineux si brillant, elles laissaient après elle une traînée lumineuse d'une longueur si extraordinaire que la terre paraissait comme illuminée par l'éclat de feux d'artifice. La nuit calme et sereine contribuait encore à la beauté de cet spectacle extraordinaire.

On écrit de Compiègne : « Vous savez, sans doute, que l'Impératrice

loire, est sans doute facile à chanter ; néanmoins il y a toujours moyen de dire avec talent les choses simples. Nous complimentons M. Vayre sur ce morceau.

M. Cahuzac a été, ce nous semble, entendu pour la première fois : il a chanté deux morceaux *le Roi des Bohémiens* et les *Adieux du martyr*. L'accueil le plus flatteur a été fait à ce jeune Orphéoniste. Doué d'une belle voix de baryton, timbrée, étendue, M. Cahuzac paraît préoccupé surtout de l'effet vocal et il est par conséquent disposé à sacrifier le style. La voix est un instrument, et pour chanter il faut sans doute posséder l'instrument ; mais le premier mérite d'un chanteur réside dans l'intelligence et la diction d'un morceau. Allez, vous avez tout ce qu'il faut pour réussir ; modérez-vous ou plutôt observez les nuances écrites dans vos morceaux. Le théâtre a beaucoup de sujets moins bien doués que vous.

M. Millerat s'est fait l'interprète des chansonnettes. — Le plus difficile, pour un chanteur de chansonnettes, vous en conviendrez, c'est d'en trouver : ce genre de morceaux offre tant de banalités, de naïvetés, d'assaisonnements d'un goût risqué ! — Eh bien ! Nous sommes sûr que si M. Millerat mettait la main sur une composition de valeur, il en saurait très bien tirer parti. Les deux bluettes *l'Amour et mal de dents* et le *bailement nerveux* nous en ont donné la certitude. La science de l'ajustement, l'aisance des matières, la finesse du geste, décèlent l'aptitude de l'artiste. — D'ailleurs nous faisons compliment à ce jeune homme pour un autre objet : il paraît être bon musicien. Les attaques franches, sa mesure précise nous lui font rendre cet hommage. — Articulez un peu mieux vos paroles.

A ces messieurs est venu se joindre un Orphéoniste étranger, M. Guibert de l'Orphéon de Gourdon. Nous nous rendons, je crois, l'interprète de l'assemblée entière en déclarant que M. Guibert a été enten-

du doit inaugurer à Compiègne une nouvelle mode ou plutôt y remettre en vogue une mode ancienne, celle des étoffes brochées, afin de redonner quelque vie à une des plus grandes industries de Lyon, aujourd'hui complètement ruinée.

Sous le premier Empire, un incident analogue se produisit ; les fabriques de serge et de droguet de Saint-Quentin ne marchaient plus, et toute la population laborieuse de cette ville était plongée dans la misère. Napoléon, quoique retenu au loin par je ne sais quelle guerre, se préoccupa de cette situation, et écrivit à l'Impératrice Joséphine de ne plus porter en public que du droguet et d'en faire porter à ses femmes. L'invitation n'avait rien d'engageant, car le droguet est une étoffe de laine très commune, et qui se prête difficilement aux élégances de la toilette. Joséphine obéit cependant, et bientôt le droguet fut à la mode du haut en bas de l'échelle sociale. C'était à qui en porterait ; les fabriques ne pouvaient suffire à la consommation, et une année ne s'était pas encore écoulée que les manufactures de Saint-Quentin avaient reconquis toute leur prospérité.

Allons-nous voir se reproduire un phénomène semblable ? Tout porte à le croire. Déjà nos plus brillants magasins de soieries exposent des étoffes brochées, et dès que l'Impératrice aura paru dans les fêtes de Compiègne avec des robes de ce genre, tout le monde en voudra, et les pauvres tisseurs de Lyon retrouveront du travail et de l'aisance.

Pour extrait : A. Layton.

### Chronique locale.

M. le Préfet du Lot a appelé la sollicitude de M. le Ministre des Travaux publics sur les dégâts causés aux travaux d'endiguement de la rivière de la Bave, par les inondations des 24 et 25 septembre dernier.

Son Excellence, prenant en considération la situation exceptionnelle dans laquelle se trouve le syndicat de la Bave, par suite des dégradations occasionnées à ses travaux par les inondations ainsi que l'urgence qui s'attache à la réparation des ouvrages compromis, a, par décision du 19 nov. courant, accordé à cette association, une subvention de 6,000 francs représentant la moitié de la dépense des réparations à effectuer.

Les journaux ont annoncé que le Conseil d'administration de la Compagnie d'Orléans avait voté une somme de 70,000 fr. destinée à être distribuée en secours aux communes victimes des inondations et desservies par ses lignes. Nous apprenons que plusieurs communes des départements du Lot et de la Dordogne ont été comprises dans cette répartition pour les sommes suivantes :

Le Buisson	400 fr.
Siorac	500
St-Denis	400
Floirac	500
Montvalent	1,000

avec le plus grand plaisir. Ce superlatif est la vérité vraie. On lui a su bon gré de s'associer à une bonne œuvre ; mais M. Guibert se recommande par lui-même et j'atteste que ce chanteur dit, d'une voix délicieuse et avec beaucoup d'art, tous ces morceaux.

Pourquoi la province, les villes n'offrent-elles pas des bourses pour faire admettre de tels sujets dans les divers conservatoires de France ? Si nous étions appelés à délibérer sur un tel objet, ce serait avec empressement que nous accepterions le principe et que nous accorderions un tel privilège à M. Guibert. Le conservatoire de Paris n'est pas habitué à recevoir des élèves de cette distinction ; et si les études diverses auxquelles les pensionnaires de cet établissement sont soumis ne devaient point altérer l'éclat de ses moyens, nous présagerions à M. Guibert une place honorable sur nos premiers théâtres lyriques.

La partie instrumentale devait être tenue par M. Dubon, clarinette solo de la Société philharmonique de Valence-d'Agén, dont on avait annoncé l'arrivée et qui s'est trouvé empêché. On nous assure que les regrets du public seraient plus grands encore si M. Dubon avait déjà été connu à Cahors ; car il possède un talent remarquable. Il aurait promis de donner à notre public un dédommagement au contre-temps qui s'est produit en cette circonstance. Nous acceptons cet augure. — N'oublions personne. — Remercions l'accompagnatrice pour ses soins obligés. Nous faisons nos compliments au décorateur de la salle. L'aspect de la scène était gracieux ; l'ornementation était de bon goût. Nous demandons seulement la suppression du tambour.

Voilà le détail de la soirée de dimanche dernier, soirée qui, nous ne saurions trop le dire, laissera dans notre ville un agréable souvenir. Nous eussions cru manquer à la mission que la presse doit remplir si nous n'avions pas rendu un compte fidèle d'une séance de musique qui est une démonstration manifeste du progrès dans les arts au milieu de nos populations. On ne saurait trop exalter l'utilité, la haute moralité de ces exercices publics où notre jeunesse développe son intelligence, les qualités de l'esprit et du cœur, les plus riches instincts dont la nature l'a douée. — Du reste, cette fête a été l'occasion d'une bonne œuvre ; en France, la part de l'infortune se trouve toujours faite au milieu des plaisirs.

Le secrétaire de la rédaction,  
L. LAYTON.

Conseil Général

SESSION DE 1866

Séance du 29 août 1866 (Suite).

céder à une répartition plus équitable de cette contribution.

Il vote ensuite les centimes additionnels afférents aux divers services dans les proportions et l'ordre indiqués dans le rapport de M. le Préfet dont il lui est donné connaissance.

Il donne son approbation à l'état d'emploi des fonds de non-valeurs qui lui est soumis par M. le Préfet et au sujet duquel les Conseils d'arrondissements, auxquels il a été déjà présenté, n'ont fait aucune observation.

Compte départemental de 1864. — Communication du décret de règlement.

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi du 10 mai 1838, un membre donne connaissance au Conseil du décret du 9 mai dernier, qui arrête définitivement les résultats en recettes et en dépenses du compte de 1864.

Contributions des patentes.

Le même membre communique au Conseil un rapport de M. le directeur des contributions directes, sur l'application qui a été faite, dans le département, de la loi des patentes; il résulte de ce rapport que cette nature de contribution est établie de la manière la plus équitable possible et que le produit en principal, pour 1866, présente une diminution de 793 fr. 22 c. sur celui de 1865.

Malgré les renseignements qui se trouvent dans ce rapport, un membre croit que l'application de la loi des patentes dans certaines parties du département serait encore susceptible de quelques améliorations, et il l'appelle, sur ce point, l'attention de M. le Préfet, qui répond que sa sollicitude s'est déjà portée sur ce point et qu'il a la confiance que, dans l'application de cette loi, tous les intérêts sont sauvegardés.

Tabacs. — Commission de répartition des permis de culture. — Mobilier de la Préfecture. — Récollement.

Aux termes de la loi du 12 février 1835, un membre du Conseil général, pris dans chaque arrondissement, devant faire partie de la commission des permis de culture des tabacs, le Conseil désigne M. Limayrac pour l'arrondissement de Cahors, M. Laborie, pour celui de Figeac et M. Dompnon, pour celui de Gourdon.

MM. Besse de Laromiguière et Dupuy sont délégués pour assister au recensement du mobilier de la Préfecture.

Circoscriptions cantonales. — Bio.

Dans le cours de la dernière session, le Conseil général eut à examiner une demande faite par certains habitants et le Conseil municipal de Bio, qui sollicitaient la distraction de cette commune du canton de St-Céré, dont elle dépend, pour être réunie au canton de Gramat. Il était au moment de se prononcer sur cette question, lorsqu'un membre ayant fait observer que la délibération du Conseil municipal de Bio, remontait au 6 juillet 1864 et que depuis cette époque il ne serait pas impossible que les habitants de cette localité eussent changé d'opinion, en présence des inconvénients qui résulteraient, pour eux, de l'éloignement du chef-lieu de l'arrondissement auquel ils allaient appartenir, par suite de cette distraction, il fut décidé que la solution de cette affaire serait ajournée jusqu'à ce que le Conseil municipal, qui venait d'être renouvelé, aurait donné son avis.

Cette assemblée a été de nouveau consultée, et par une délibération, en date du 29 octobre 1865, elle s'est prononcée pour la distraction demandée, en sorte que le Conseil général se trouve avoir encore à se prononcer sur cette affaire. Un membre de la 3<sup>e</sup> Commission, à laquelle l'examen a été soumis, expose que bien que les motifs invoqués par les habitants de Bio méritent d'être pris en sérieuse considération, leur demande ne laissait point de présenter quelques inconvénients, même au point de vue de leurs intérêts, puisqu'ils allaient se trouver à une bien plus grande distance du chef-lieu de l'arrondissement; que d'un autre côté on allait enlever au canton de St-Céré une des communes les plus importantes et les plus riches, ce qui pouvait léser d'une manière notable les intérêts des officiers ministériels qui, lorsqu'ils avaient acheté leurs charges, n'avaient pas prévu cette éventualité; qu'il était, en outre, à craindre que si le Conseil accueillait favorablement la demande des habitants de Bio, cette décision ne donnât l'éveil à d'autres localités qui viendraient demander leur séparation du canton dont elles font partie, ce qui pourrait créer des embarras à l'administration et faire naître une certaine agitation dans les populations. Après cet exposé, M. le rapporteur ajoute que la Commission, reconnaissant que les populations étaient les meilleurs juges de leurs intérêts, et que l'opinion manifestée à deux reprises différentes par le Conseil municipal de Bio, indiquait que cette commune était réellement intéressée à être réunie au canton de Gramat, avait pensé, à la majorité, qu'il y avait lieu d'accueillir sa demande et qu'elle proposait de l'appuyer d'un avis favorable.

Cette proposition, mise aux voix par M. le Président, est adoptée par le Conseil.

Foires. — Sousceyrac.

Par une délibération, en date du 16 mai 1864, le Conseil municipal de Sousceyrac a demandé la création de huit nouvelles foires qui se tiendraient annuellement, au chef-lieu de cette commune, le 4 de chacun des mois de Février, Mars, Avril, Juin, Août, Septembre et le 7 Décembre. La 3<sup>e</sup> Commission qui a eu à s'occuper de cette demande a remarqué que Sousceyrac se trouve dans le voisinage de quelques localités où se tiennent de nombreuses foires; qu'accueillir en entier la demande faite par son Conseil municipal c'était multiplier outre mesure ces réunions qui sont une cause de dépense et de perte de temps pour les habitants des campagnes. En conséquence, elle a proposé, par l'organe de son rapporteur, de n'émettre un avis favorable que pour deux foires et de laisser au Conseil municipal de cette localité le soin d'indiquer l'époque la plus favorable pour leur tenue.

Un membre combat cette proposition; il dit que Sousceyrac est la commune la plus importante du canton, que cette localité est traversée par plusieurs voies de communication qui en rendent l'accès très-facile, qu'elle se trouve située au centre d'une contrée où l'élevage des bestiaux a pris, depuis quelque temps, un grand développement et qui donne lieu à de nombreuses transactions, que, dans ces circonstances, la demande du Conseil municipal n'était pas exagérée, et que le Conseil général rendrait service au pays en émettant un avis favorable à la création des foires réclamées, de manière toutefois qu'il n'en soit tenue qu'une par mois, total 12 par année.

Cette dernière proposition, quoique combattue par plusieurs membres, est adoptée par le Conseil qui est d'avis qu'il y a lieu d'établir au chef-lieu de la commune de Sousceyrac, le nombre de foires nécessaires pour compléter le nombre de douze.

Foires. — Latronquière.

La commune de Latronquière, par l'organe de son Conseil municipal, a demandé la création de neuf nouvelles foires, qui, ajoutées aux trois dont elle se trouve déjà en possession, en porteraient le total à douze. La 3<sup>e</sup> Commission avait aussi pensé que ce nombre était exagéré, et elle proposait au Conseil de ne se prononcer favorablement que pour l'établissement de deux foires. Mais, sur l'instance du même membre, qui invoque en faveur de Latronquière les mêmes considérations qu'il a fait valoir pour Sousceyrac, le Conseil général est d'avis qu'il y a lieu d'établir à Latronquière les neuf foires demandées, en laissant au Conseil municipal le soin de fixer l'époque à laquelle elles se tiendront.

Foires. — Cours.

Par sa délibération, en date du 6 mai 1866, le Conseil municipal de Cours a demandé la création de deux foires, qui se tiendraient au chef-lieu de cette commune, le 18 avril et le 15 octobre de chaque année.

La suite au prochain numéro.

Par décision de Monseigneur: M. Gausbert, curé de Ganic, est nommé curé de Lebreil. M. Delcros, vicaire de Puy-l'Évêque, est nommé curé de Ganic.

COUR D'ASSISES DU LOT

Présidence de M. TROPAMER, cons. à la Cour imp. d'Ag.

Audience du 19 novembre.

Affaire COMPASTIÉ. — Attentat à la pudeur.

Jean Compastie, cultivateur à Bonnat, commune de Figeac, est accusé d'attentat à la pudeur sur une jeune fille âgée de 10 ans. Les débats de cette affaire ayant eu lieu à huis-clos, nous nous bornons à faire connaître le verdict du Jury qui a déclaré Compastie coupable. La Cour l'a condamné à 5 ans de réclusion.

Ministère public: M. d'Amfreville.

Défenseur: M<sup>e</sup> Duc.

Même audience.

Affaire BESAMBES. — Attentat à la pudeur.

Le Jury ayant déclaré Besambes, coupable d'attentat à la pudeur sur la personne d'une jeune fille, âgée de 7 ans. La Cour condamne Besambes à 5 ans de réclusion.

Ministère public: M. d'Amfreville.

Défenseur: M<sup>e</sup> Fieuzal (Frédéric).

Il circule en ce moment des pièces fausses de 40 fr. à l'effigie de l'Empereur Napoléon I<sup>er</sup>. Elles sont d'une imitation parfaite, et leur poids n'est inférieur au poids légal que dans une proportion à peine sensible. C'est dire qu'il faut une attention spéciale pour les distinguer.

On nous écrit de Figeac:

Le feu a éclaté le 18 au soir, dans la maison du nommé Montillet (Marc), tonnelier. L'éveil a été donné aussitôt par le sieur Marroncle. Les secours promptement apportés, ont arrêté le progrès des flammes. Au premier signal, l'autorité locale, la gendarmerie, les frères de l'école chrétienne, sont arrivés sur les lieux du sinistre et ont puissamment contribué à l'organisation des secours.

Les sapeurs-pompiers Vaysse (Pierre), et Laborie (Augustin), se sont particulièrement signalés.

Les pertes s'élèvent à 600 fr. Le feu paraît avoir pris dans la boutique, qui était remplie de copeaux et de bois.

L'immeuble était assuré.

On nous écrit de Vayrac:

Présentement nous ne sommes pas à l'époque des grandes foires. Les bœufs occupés à la culture ne sont que rarement mis en vente, et la campagne des bœufs gras ne débute pas encore; quelques paires épaisses seulement se vendent à destination de quelques localités voisines. La mise en vente des porcs gras n'est pas encore non plus, en pleine activité.

Pendant à la foire de Vayrac, 17 novembre, on a pu remarquer un approvisionnement très-considérable de jeunes bœufs de race Limousine ou de Saler, qui s'y sont vendus en bonne partie à de très-bon prix.

La vente des jeunes porcs y a été plus active et les prix plus élevés. On y a remarqué une plus grande animation qu'aux précédentes foires, sur la vente des porcs gras.

Il m'a été assuré par les placiers de la ville, que plus de sept cent cinquante hectolitres de cerneaux étaient ce même jour de foire exposés en vente; un peu plus de la moitié, seulement, avaient été vendus, aux prix variés de 6 fr. 50 à 7 fr. les dix kil. (26 à 28 fr. l'hect.). A la foire dernière, 2 novembre, ce même fruit se vendit très-rapidement à 8 fr. les 10 kilog. (32 fr. l'hect.) Cette baisse inattendue que le prix des cerneaux avait subie à la foire du 17 novembre, était due au grand approvisionnement de la place.

PRÉFECTURE DU LOT

ROUTES DÉPARTEMENTALES DU LOT

Entretien pendant les années 1867, 1868, 1869, 1870, 1871 et 1872.

ADJUDICATIONS

fixée au Jeudi, 29 novembre prochain, à deux heures après midi, à Cahors, en l'hôtel de la Préfecture (Voir le Journal du Lot du 3 novembre.)

INONDATIONS. — SOUSCRIPTIONS

10<sup>e</sup> Liste.

Commune de Grézels.

MM. Prady, maire, 5 fr. Souillac, adjoint, 5 fr. Prady, curé, 4 fr. Viala, instituteur, 4 fr. Roussy, Jean, 1 fr. Doumayrou, Pierre, 1 fr. Dutrain, Joseph, 50 c. Bordes, Marc, 25 c. Buffan, Jean, 50 c. Cellières, Jean-Baptiste, Calvet, François, 25 c. Debelmas, Jean-Pierre, 25 c. Maillé fils 25 c. Bouysset, Joseph, 50 c. Guingal, Marc, 20 c. Jacquié fils, 25 c. Delmas, François, 20 c. Filhol, Pierre, 20 c. Souillac, hippolyte, 25 c. Bruyères, Antoine, 50 c. Contios, Antoine, 25 c. Lagard, Jean-Pierre 25. Total 22 40

Commune de Montredon.

MM. Gratacap, Antoine, maire, 151. Courdurier, Antoine, conseiller municipal, 1 fr. 50 c. Delbos, Baptiste, adjoint au maire, 1 fr. 50 Bouysson Jean, conseiller municipal 1 fr 50 Lacombe, Marc, id 1 fr 50 Bouysson Pierre, id 1 50 Gratacap Antoine, id 1 50 c. Maurel Antoine, 1 50 Barbance Baptiste, id 1 50 Labarthe Pierre, id 1 50 Massip Jean, id 1 50 La commune, Fonds libres au budget 20 fr Total 50 fr

Commune de Reyrevignes.

MM Pingué maire, 2 Lagarrigue Jean-Pierre ad 1 fr

Delclaux Pierre épiciier 50 c Magot Urban forgeron 30 c Catherine Valette épouse Belaguet 25 c Lacroix Pierre 20 Cavagné Jean 25 c Salles Antoine cordonnier 1 fr Pagen Marie 50 c Moussié Pierre fils fr Ourtal forgeron 30 c Pradié Jean 15 c Darses Arsène 5 c Cuber Pierre 15 c Desbrosse Ant. 65 Moncany François 35 c Sabot Pierre 25 c Granouillac Félix 25 c Furgoux Jean, 10c Fiteau Julie 50c Margnes Jean 1 fr. Arnal, Suzanne 1 fr. Nastorg, Antoine 1 fr 50 c. Cayrouse, Marie 3 fr. Lacabane, Jean, métayer 40 c. Delbos, Marie 95 c. Pons Jean 1 fr. Garne Antoine 30 c. Védruces Jean 1 fr 05. Montal Jean-Pierre métayer 50 c. Négrie Louis 2 fr. Ourtal Jeanne 10 c. Longpuech Louis 30 c. Mare dit Marquet 25 c. Gadergues Baptiste 25 c. Beulaguet Jean à Pechfort 35 c. Marty Jean à Lapière 1 fr. Ollivié Etienne 30 c. Mir Jean briquetier 2 fr. Lafon Joseph 1 fr. Bousquet Jean 25 c. Sagnes Jean 30 c. Ollivié Marie 50 c. Delbos Jean 20 c. Cellié Louis 30 c. Vieillescazes Jacques 50 c. Delcamp Louis 15 c. Moncany Jean 30 c. Issaly Marie 10 c. Carayol Baptiste 10 c. Goutal Pierre 30 c. Lauzur Jean 40 c. Beulaguet Jean à Falguères 50 c. Antoinette Delbos 15 c. Gauthier Bertrand à Rustaud 35 c. Mir Joseph 25 c. Laurent Catherine 10 c. Bousquet Louis 30 c. Vieillescazes Jean 20 c. Roumégoux Espérie 25 c. Goutal Antoine à Plagnol 50 c. Beulaguet Jean-Pierre ménagier 50 c. Goutal Jean à Vergnes 25 c. Touzle Marie 40 c. Beulaguet Baptiste 50 c. Issaly Pierre 20 c. Tillot Pierre métayer 1 fr. Vayssé Mathieu 75 c. Kervogaret Yves 25 c. Daynac Auguste 30 c. Labouygue François 50 c. Bruel Raymond 1 fr. Deslups Catherine 25 c. Beulaguet Henri 25 c. Lafon Jean neveu 30 c. Bec François 25 c. Born André à Allié 1 fr. Marcellin enfant naturel 1 fr. Truel Baptiste 50 c. Caussanel Félix 65 c. Pezet Jean 20 c. Issaly charron 40 c. Cavallac Etienne 50 c. Devèze Etienne 40 c. Beauville Bernard 20 c. Fréjaville 40 c. Bouzou 25 c. Vayssé 20 c. Breil 20 c. Moncany 20 c. Lacabane 20 c. Beulaguet 25 c. Moncany 25 c. Rouget 50 c. Jeanne Guinot 25 c. Frumignac Julien 50 c. Frumignac 50 c. Iscar curé 5 fr. Arnal instituteur 50 c. Total. 60 fr. 60 c.

Direction des Tabacs.

MM. Dangé d'Orsay directeur 21 fr 11 c. Roaldès entrepreneur 13 fr. 19 c. Armand contrôleur 10 fr. 53 c. Roullon commis 4 fr. 75 c. Audlaner contrôleur 6 f. 59 c. Berber vérificateur 8 fr. 54 c. Delpech id. 8 fr. 54 Tulle id. 3 f. 54 c. Despeyroux id. 3 f. 54 Dompnon id. 3 fr. 54 c. Pingué id. 3 fr. 54 c. Pelras id. 4 fr. 75 c. Biar id. 4 fr. 75 c. Maturidi id. 4 fr. 75 c. Laguarigue id. 4 fr. 75 c. Minibot id. 4 fr. 75 c. Renoux id. 3 fr. 95 c. Courthiade id. 3 fr. 95 c. Tournier id. 3 f. 95 c. Grateloup id. 3 fr. 43 c. Berbié id. 3 fr. 43 c. Descomps id. 3 fr. 43 c. De Lambilly entrepreneur à Souillac 11 fr. 87 c. Peregol contrôleur 10 fr. 53 c. Peluchon id. 7 fr. 91 c. Anne Duportal vérificateur 5 fr. 54 c. Pons-Lacoste id. 5 fr. 54 c. Dellac id. 4 fr. 75 c. Valat id. 3 fr. Périé id. 3 fr. 95 c. Pradalès id. 3 fr. 95 c. Kling id. 3 fr. 95 c. Cuxac id. 3 fr. 95 c. Espéret chef d'ateliers à Cahors 4 fr. 33 c. Espéret contre-maître 3 fr. 50 c. Larnaudie surveillant 1 fr. Rigal id. 1 fr. Négret chef d'ateliers à Souillac 3 fr. Laborde contre-maître 3 fr. Total. 216 fr. 14 c.

Bureaux télégraphiques.

MM. Maugeret sous-inspecteur à Cahors 10 fr. Guéguen chef de station 3 fr. Pascal employé 3 fr. Guibal employé à Gourdon 3 fr. Bécays employé à Figeac 3 fr. Daurel chef surveillant à Cahors 2 fr. 50 c. Barthe surveillant 25 c. Lesgards id. à Gourdon 1 fr. Bonnet id. à Souillac 1 f. Lafitte id. à Figeac f. Calmon facteur à Cahors 25 c. Chauflour employé auxiliaire à Souillac 2 fr. Blaty id. à Gramat 1 fr. 50 c. Rodes id. à Dégagnac 1 fr. Lavergne id. à Salviac 1 fr. Chimala facteur auxiliaire à Figeac 50 c. Total. 34 fr.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

17 novembre Maury (Lucie), rue Mascoutou. 18 — Andrieu (Thrèse), Petite Barre. 19 — Cahuzac (Adrienne), rue de la Mairie. 20 — Calendrié (Jean), rue Battut. 20 — Vaysset (Jeanne), à Bouydou.

Mariages.

20 novembre Alazard (Michel), prop. à Bouyso et (Marie-Anne-Justine), sans prof.

Décès.

17 novembre Caba nnes (Jean), 43 ans hospice. 17 — Sers (Guillaume), maçon 38 ans rue St Barthélémy. 18 — Ilbert (Gustave), 14 mois place Impériale. 19 — Burgalières (Marie), 54 ans à St-Urcice. 19 — Enfant du sexe masculin présenté sans vie des époux Esquieux et Viers.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 11 novembre 1866.

6 versements dont 1 nouveau 1,228 09 4 remboursements dont 3 pour solde 319 34 Pour la chronique locale: A. LAYTOU.

Obligations du Crédit Foncier.

Le Crédit foncier émet:

1<sup>o</sup> Des obligations foncières et communales de 500 fr. 5 %, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort;

2<sup>o</sup> Des obligations communales à 2 ans d'échéance et au-dessus.

S'adresser pour obtenir ces obligations sans frais, dans les Recettes des finances, chez MM. les Notaires et chez tous les Correspondants de la Société.

Bulletin Commercial.

CÉRÉALES. — VINS.

La faiblesse que nous signalions dans notre dernier Bulletin fait place à une reprise assez vive à la Halle de Paris, et, au calme de la huitaine précédente, succède, dans nos ports ainsi que sur la plupart des places étrangères, une animation des plus accentuées. C'est la hausse du marché anglais qui fait sentir à l'extérieur son influence; les inondations qui exercent, en ce moment même leurs ravages chez nos voisins, ne peuvent que précipiter encore le mouvement ascensionnel. Il est toutefois, un fait dont il faut prendre note. Toute une flotte de navires chargés de grains, provenant d'Odessa et des ports de la mer Noire, a passé les Dardanelles et ces importations considérables empêcheront, en un temps donné, l'élevation exubérante des cours sur notre marché intérieur. On évalue à 4 franc 50 c environ, par sac de farine, la hausse de ces derniers jours à Paris; le mouvement ascensionnel est moins sensible sur les marchés des départements; ce n'est guère que pendant la semaine où nous entrons qu'ils puiseront dans l'essor des cours à Paris, la raison déterminante d'une nouvelle reprise.

Voici la cote de la Halle: Farine de 69 à 72 kil. les 157 kil. Blés, 36 à 42 fr. les 120 kil.; seigles, 22, 50 à 23 les 115 kil. orges, 22 à 23 fr. les 100 kil. Avoines, 21 à 24 fr.

Les vins des années antérieures sont de plus en plus recherchés; quant au vins de l'année, ils sont d'une vente d'autant plus difficile qu'ils ne se gardent guère. Sur les bords de la rive droite du Rhin, la vendange est à peine terminée; aussi les raisins y ont-ils atteint une maturité plus satisfaisante, de sorte, que les grands crus de vins blancs du Rheingau, de Hocheim, Qudesheim, Steinberg, du Johannisberg et autres n'auront pas trop à souffrir de la comparaison avec leurs produits antérieurs. Chose qui n'est pas généralement connue, c'est que les nombreux émigrants allemands qui peuplent les Etats-Unis, ont transporté et acclimaté, dans leur nouvelle patrie, la vigne des bords du Rhin. Aujourd'hui donc on récolte dans plusieurs parties du continent américain et même en assez grande quantité, des vins qui rivalisent avec ceux du Rheingau.

Les spiritueux se relèvent de leur dépréciation; les 3/6 sont cotés à Paris, 62 fr. l'hect.; les Languedoc, 85 fr. Les huiles sont calmes; les colzas sont offertes de 102 à 103 fr. les 100 kil; la graine de 27 à 28 h. l'ect. Les affaires à Sceaux et à Poissy, se sont traitées en hausse. Cette semaine, les Anglais achètent directement en Normandie et dans le nivernais.

Pour extrait: A. Laytou.

Variétés

UN NOUVEAU PRÉSERVATIF DE L'OÏDIUM

Après une année comme 1866 où l'oïdium est venu fondre sur la vigne avec un redoublement de vigueur, il est tout naturel que chacun cherche les moyens d'en prévenir le retour, ou tout au moins de limiter son champ d'action et de borner ses ravages.

Le soufre est et sera, nous le croyons, longtemps encore le moyen le plus efficace de combattre cet ennemi de la vigne. Mais le *Moniteur viticole* ne doit pas moins enregistrer, au fur et à mesure qu'ils se produisent, les nouveaux procédés découverts, les nouvelles substances proposées.

C'est ainsi que nous avons inséré récemment la communication de M. Delevoiy (de Bruxelles); c'est au même titre qu'aujourd'hui nous accueillons celles de M. Jules Moreau (de la Mailleye-sur-Seine).

M. Delevoiy emploie l'acide phénique. M. Jules Moreau propose le coaltar; entre ces deux novateurs il y a une différence qu'il est bon d'établir. C'est le hasard qui a révélé à M. Delevoiy les propriétés de l'acide phénique. M. Moreau, au contraire ne nous communique sa découverte qu'après une suite de plusieurs années d'expériences, toutes couronnées d'un succès constant.

La méthode de M. Jules Moreau, si des essais multipliés sur divers points du territoire constataient son efficacité d'une manière absolue et incontestable, aurait l'avantage de coûter bon marché quant à la dépense de matière première, d'être d'une application facile, de pouvoir être faite par des femmes et même par des enfants.

M. Moreau taille aux avants; mais il est bien entendu que l'époque de la taille ne doit pas influer sur le résultat, et que les usages locaux doivent être respectés à cet égard.

Quelques semaines après la taille, alors que la coupure est bien sèche, il faut suivre les rangs de vignes par des femmes munies d'un pot de goudron de houille qui coûte 10 c. le kilogramme, et, avec une petite spatule en bois ces femmes déposent sur la partie amputée une goutte de ce coaltar.

Quelle cause produit la guérison? C'est ce que l'auteur ne nous dit pas. Mais, sans chercher à découvrir la nature du phénomène produit, nous restons en présence d'un résultat qui a son importance, si, comme on nous l'affirme, des vignes déplorément atteintes de l'oïdium ont, dès la première année de traitement, donné des pousses vigoureuses un peu hâtives et complètement exemptes de maladie.

L'observateur auquel nous devons cette communication attribue le succès à la suppression des pleurs de la vigne.

Nous croyons, quant à nous, que les pleurs n'ont rien à voir ici.

Les pleurs ne sont, dans aucun cas, une cause du développement de l'oïdium. Nous serions plutôt porté à croire à une réaction encore ignorée du principe antiputride du coaltar sur la sève de la vigne.

Quoi qu'il en soit, et sans chercher à juger dès à présent un traitement que nous n'avons pas expérimenté par nous-même et que nous ne nous expliquons que d'une façon assez obscure, constatons que l'acide phénique et le coaltar, qui ont une commune origine, la houille, ont, dans deux circonstances différentes produit le même résultat, le premier par ses vapeurs attaquant directement l'oïdium sur la partie extérieure du bois; le second par son application immédiate sur l'endroit amputé.

Il y a là un champ curieux ouvert aux expériences des observateurs. Il ne servirait à rien que le *Moniteur viticole* accueillit comme il le fait toutes les théories, si les intéressés devaient se borner à les lire. L'expérience de chacun doit profiter à tous, et dès maintenant les viticulteurs qui taillent aux avants peuvent commencer des essais peu coûteux; nous leurs

serons reconnaissant de vouloir bien nous communiquer les résultats que nous insérerons avec empressement.

Faits Divers

Il est aujourd'hui superflu de faire l'éloge du Dictionnaire français illustré et Encyclopédie Universelle de M. DUPINÉY DE VOREPIERRE. Le succès de ce livre, qu'on a justement appelé l'un des monuments de notre époque, est assez établi par la vente de plus de treize mille exemplaires.

Le Dictionnaire Encyclopédie de M. Dupinéy justifie son titre en ce que au Dictionnaire Universel de la langue se trouve jointe une véritable Encyclopédie dont les divers articles constituent une série complète de traités méthodiques sur les différentes branches des connaissances humaines.

Prix de l'ouvrage : broché, 80 fr. ; magnifiquement relié, 95 francs. — Chez l'auteur et éditeur, rue St-Honoré, 203, et chez MICHEL LEVY frères, rue Vivienne, 2 bis, PARIS.

Nous ne saurions trop vivement recommander aux pères et surtout aux mères de famille, le MAGASIN ILLUSTRÉ DES ENFANTS. — Une habile et brillante rédaction, de nombreuses et merveilleuses gravures, jointes à un mar-

ché vraiment inouï, rendent cette délicate publication indispensable à tous les parents qui veulent à la fois instruire et récréer agréablement leurs enfants. (Du reste voir aux annonces.)

Une innovation vraiment heureuse pour les amateurs de beaux et bons livres, ne saurait avoir trop de publicité ; aussi nous empressons-nous de faire connaître à nos lecteurs la belle édition de l'Histoire de LA RÉVOLUTION FRANÇAISE de M. THIERS, que les éditeurs FURNE, JOUVET et C<sup>ie</sup> (45, rue Saint-André-des-Arts, Paris) publient en ce moment.

Cette édition, illustrée de plus de 400 gravures inédites, dessinées par M. VAN DARGENT, paraît par livraisons à 10 centimes, deux fois par semaine.

L'ouvrage complet formera 200 livraisons à 10 centimes ou 20 séries brochées à 1 fr. 10 cent. (envoi franco). — Une livraison est adressée gratis sur demande affranchie.

Le professeur Barth, médecin de l'Hôtel-Dieu de Paris, a constaté dans le Moniteur des Hôpitaux du 30 juin, les bons effets du Phosphate de fer, de LERAS, docteur en sciences, dans le traitement de diverses affections tenant à l'appauvrissement du sang et à toutes les maladies auxquelles les jeunes filles et les dames sont sujettes.

Le traité pratique du docteur Jozan, sur une cause fréquente et peu connue d'épuisement prématuré, vient d'arriver à sa 4<sup>e</sup> édition. La brillante faveur avec laquelle les gens du monde ont accueilli cet ouvrage, s'explique par la manière tout-à-fait neuve et intéressante dont l'auteur a su présenter l'ensemble des causes qui provoquent cette maladie.

Nous annonçons la mise en vente de la nouvelle édition du Dictionnaire Universel d'histoire Naturelle de Ch. d'Orbigny.

Les 26 volumes de texte (grand in-8<sup>o</sup>), comprenant de nombreux articles nouveaux, et les magnifiques planches coloriées à la main, sont dus à nos savants les plus illustres et aux artistes les plus renommés.

La publication en livraisons mettra à la portée de toutes les fortunes ce somptueux ouvrage, réservé jusqu'ici aux plus riches bibliothèques. Chaque livraison (prix : 1 fr.) est de 24 à 32 pages, accompagnée presque toujours d'une planche coloriée.

Adresser les demandes à MM. Delagrave et C<sup>ie</sup> libraires-éditeurs à Paris, 78, rue des Ecoles et chez tous les libraires de France.

AVIS. — Aux lecteurs atteints de hernies ou de maladies des voies urinaires, nous signalerons LA NEPTUNIDE ROUILLE, dont le succès est assuré. (Voir aux Annonces.)

AVIS IMPORTANT

Nous recommandons aux abonnés une charmante publication, le Journal des Familles, à laquelle ils peuvent souscrire dans des conditions extrêmement favorables.

Malgré les avertissements réitérés des employés des chemins de fer, beaucoup de personnes, au lieu de descendre du côté de la station d'arrivée, descendent par la portière opposée.

Cette imprudence a coûté la vie, à Naussac (Aveyron), à un individu qui n'a tenu aucun compte de ces avertissements, ni de ceux des personnes qui se trouvaient avec lui dans le même wagon. Au moment où il mettait pied à terre, il a été surpris, par l'arrivée d'un nouveau train, et écrasé sous les roues de la machine.

SAISON D'AUTOMNE

Les personnes qui ont l'habitude de se purger à l'automne, celles qui craignent le retour de maladies chroniques ou d'être incommodées par le sang (apople-

xie, paralysie) ou les humeurs trouveront dans le CORCOLAT DE DESBRIÈRE, un purgatif agréable et efficace. — Dépôts dans les pharmacies. (Se défier des imitations.)

PARFUM SANITAIRE

Pour parfumer et purifier l'air des appartements, on jettera sur une pelle très-chaude une cuillerée de Café de Vinaigre aromatique de COSMACER. — Dépôts chez les bons parfumeurs.

Etude de M<sup>re</sup> Marius BÉTILLE, avoué à Figeac. Expropriation des immeubles des enfants mineur Anne-Marguerite Vinel et Marie-Louise Vinel, aura lieu le 2 décembre, par devant M<sup>re</sup> Vinel, notaire à l'Arnagol, sur la mise à prix, 1<sup>er</sup> lot, 1,050 fr. ; 2<sup>e</sup> lot, 700 fr. ; 3<sup>e</sup> lot, 1,350 fr. ; 4<sup>e</sup> lot, 2,400 fr. ; 5<sup>e</sup> lot, 1,400 fr. ; 6<sup>e</sup> lot, 1,500 fr. ; 7<sup>e</sup> lot, 1,460 fr. ; 8<sup>e</sup> lot, 900 fr. ; 9<sup>e</sup> lot, 420 fr. ; 10<sup>e</sup> lot, 680 fr.

Etude de M<sup>re</sup> BRU, huissier à Figeac. Suivant acte du 18 septembre 1866, passé devant M<sup>re</sup> Sirceys, il a été vendu à Augustin Vermaude, une maison située rue quartier de la Placette à Figeac, moyennant la somme de 4,000 fr. Copie collationnée de cet acte a été déposée au greffe de Figeac.

Etude de M<sup>re</sup> Bousquet-Ponté, avoué, à Figeac. La nouvelle adjudication des biens de Jean Villés, ancien boulanger, demeurant à Figeac, aura lieu vendredi 30 novembre 1866, à 8 heures du matin, dans la salle de l'auditoire du palais de justice de Figeac. Ces immeubles forment un seul lot. Mise à prix 4,200 fr.

Le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de 2<sup>e</sup> classe n<sup>o</sup> 4, d'Issepts à Assier, est déposé depuis le 17 novembre au secrétariat de la mairie d'Issepts.

Le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de 3<sup>e</sup> classe n<sup>o</sup> 4, de Sainte-Colombe à Latreille, est déposé, depuis le 17, à la mairie de Sainte-Colombe.

(Extrait de l'Echo du Quercy, n<sup>o</sup> 46)

Les souscripteurs au Journal du Lot, dont l'abonnement est dû, sont priés d'en envoyer le montant en un mandat sur la poste. Ils nous éviteront, par ce moyen, des frais de recouvrement que nous serions obligés de leur faire supporter.

Pour tous les articles et extraits non signés : LAYTOU

ORFEVREURIE CHRISTOFLE MANUFACTURES: A PARIS, rue de Bondy, 56; — A CARLSRUHE (GRAND-DUCHÉ DE BADE). notre nom et de nos tarifs. Pour le prévenir, nous prions les consommateurs de nos produits de n'acheter que des objets revêtus des poinçons de notre Société, dont l'un porte le nom CHRISTOFLE en toutes lettres, et l'autre, dans une forme carrée, un poinçon ovale avec les insignes ci-contre.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies.

LIBRAIRIE UNIVERSELLE J.-U. CALMETTE, A CAHORS Tous les Almanach illustrés pour 1867. MEMORIAL AGENDA, DE POCHE ET DE CABINET. ORDOS — CALENDRIERS ET ANNUAIRES du Lot.

CHOCOLAT-MENIER On sait que ce fut la Maison MENIER qui, par l'abaissement des prix et par une fabrication régulière et constante de bonnes qualités de chocolat, imprima à la consommation de cet aliment le mouvement progressif qu'elle a suivi et qui va toujours en se développant.

LE MAGASIN ILLUSTRÉ DES ENFANTS JOURNAL D'ÉDUCATION, DE RÉCRÉATION, D'INSTRUCTION ET DE LECTURE. RÉDIGÉ par les premiers rédacteurs de divers journaux parisiens. — PUBLIANT : Récits, Nouvelles, Voyages ; Historiettes, Contes, Légendes, Anecdotes ; Notions élémentaires sur les Beaux-Arts (particulièrement le Dessin), les Sciences et l'Industrie ; Explication des Merveilles de la nature et des principaux Phénomènes de l'Univers ; Description des Jeux et Exercices propres à l'enfance, etc., etc. — PARAISSANT chaque semaine (le samedi), en un numéro de 10 pages d'impression, avec QUATRE, CINQ et même SIX Gravures extrêmement soignées. — FORMANT ainsi, au bout de l'année, un magnifique volume contenant au moins 300 très belles Gravures, le MAGASIN ILLUSTRÉ DES ENFANTS NE COUTE CEPENDANT POUR TOUTE LA FRANCE QUE : 5 francs par an.

ÉTRENNES LE JOURNAL DES FAMILLES ÉTRENNES 1867 Abonnement : 2 fr. 60 par an. Le Journal des Familles a rapidement conquis une place brillante parmi les publications destinées au foyer. Son succès tient au genre spécial de sa rédaction. Au lieu de consacrer ses colonnes à des niaiseries parisiennes, à des choses qui intéressent tout au plus les dresseurs de la capitale, il donne des causeries spirituelles et instructives sur les choses du jour, sur tout ce qui peut intéresser une famille où règne le bon goût, la morale, le travail. Il publie des feuilletons de choix par nos meilleurs romanciers. — Plusieurs membres de l'Institut ont vivement approuvé et recommandé son programme.

VITESSE et SÉCURITÉ. VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ. Le Sieur RAYMOND aîné, croit devoir informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de son entreprise, qu'à partir de ce jour, elles trouveront dans son établissement, situé rue du Lycée, maison CAVIOLE, toutes voitures de voyages et d'agrément, telles que Berlins, Calèches, Omnibus et Phaétons, le tout à des prix très-modérés.

Hernies, Prolapsus et Maladies de la Vessie. Ces désolantes infirmités, longtemps réputées incurables, sont, depuis plusieurs années déjà, promptement et radicalement guéries par la NEPTUNIDE ROUILLE (Extrait de plantes marines). — Renseignements gratuits en écrivant à M. Rouille, pharmacien de 1<sup>re</sup> classe, aux Sables-d'Olonne (Vendée).

D'ÉPUISEMENT PRÉMATURÉ A L'USAGE DES GENS DU MONDE. Cet ouvrage, qui contient les causes, les symptômes, les complications, la marche et le traitement de cette insidieuse maladie est précédé de considérations générales sur l'éducation de la jeunesse, sur la génération dans l'espèce humaine et sur le problème de la population avec des observations de guérison. Par le D<sup>r</sup> JOZAN, prof. spécialiste de pathologie uro-génitale, rue de Rivoli, 182. 4<sup>e</sup> édit. 1 vol. de 626 pag. prix 5 fr. ; poste, 6 fr. soudouble enveloppe chez l'auteur. RENASSON, libr. 26, r. de l'Ancre. Con. éd. e. l. e. les prix c. libr. de Paris, des départ. et de l'étranger. Du même auteur : Traité pratique des MALADIES DES VOIES URINAIRES. Chez l'homme et chez la femme et de toutes les infirmités qui s'y rattachent, à l'usage des gens du monde. 4<sup>o</sup> édit. 1 vol. de 900 pag. enrichi de 314 FIGURES d'ANATOMIE. Maladies contagieuses. Retraissement. Catarrhe de vessie. Gravelle. Pierre. Stérilité. Pertes. Néphrite, suite d'exerc. Hydrocèle. Maladies des femmes. Traitement. Hygiène. Préservatifs. Prix : 5 fr. par la poste, 6 fr. double enveloppe. — Les malades peuvent se traiter eux-mêmes, et faire préparer les remèdes chez leur pharmacien. — Traitement, consultations de midi à 2 heures et par correspondance (à francs.)

TABLEAU DES DISTANCES De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. PRIX : FRANCO. Chez M. Laytou, rue de la Mairie, à Cahors.

JACQUES SÉGY PLUS DE MAUX DE DENTS Soulagement immédiat, sans toucher à la dent malade, par l'emploi de la laine dentifrice brevetée, s. g. d. g. de Bergmann et C<sup>ie</sup>, de Paris, 70, Bd. Magenta. Prix du paquet : un franc. Dépôt à Cahors, à la pharmacie centrale de Vinel. La propriétaire-gérante A. LAYTOU.